

**PREFET DE LA REGION AQUITAINE
PREFET MARITIME DE L'ATLANTIQUE**

Direction interrégionale de la mer
Sud-Atlantique

Bordeaux, le 14 octobre 2014

Secrétariat du conseil maritime
de la façade sud-atlantique

**Relevé de décisions
de la réunion de la commission permanente
du 26 septembre 2014**

La Commission permanente s'est réunie sous la présidence de M. Christian GAUBERT ,

En présence de : cf. annexe feuille de présence
Ouverture de la séance à 14h15.

A l'invitation du Président, Eric LEVERT informe les membres que la date du prochain conseil maritime de façade (CMF) a été décalée au 5 décembre 2014 pour permettre la concertation sur l'éolien en mer à la suite de la demande de Mme la Ministre de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie.

Ce report pose la question de la prise en compte de l'avis du CMF sur le programme de surveillance (PdS) en dehors de la période formelle de consultation. Interrogée, la direction de l'eau et de la biodiversité du ministère (DEB) a indiqué que la date à prendre en compte juridiquement est celle de la notification du programme à la communauté européenne fixée au 15 janvier 2015. L'avis sera donc pris en compte.

Eric LEVERT précise également que le projet d'avis a été décliné sur chacun des 13 programmes pour une meilleure lisibilité.

Christian GAUBERT indique que le ministre de l'écologie pourrait être présent au prochain CMF.

Point n°1 : Préparation de l'avis du Conseil de Maritime de la Façade Sud-Atlantique au programme de surveillance du plan d'action pour le milieu marin :

Le programme de surveillance (PdS) qui est le 4ème et dernier élément du plan d'action pour le milieu marin (PAMM) est présenté ; il doit permettre d'atteindre le bon état écologique, répondre aux objectifs environnementaux et vérifier l'efficacité des mesures qui sont mises en place concernant les dispositifs de suivi du milieu marin. Il s'articule autour de 13 programmes et 58 sous-programmes.

Les membres de la commission permanente (CP) ont reçu le projet d'avis basé sur ces 13 programmes. Il était accompagné d'un tableau de synthèse du PdS récapitulant les programmes, les sous-programmes, les dispositifs existants, les dispositifs à créer et une conclusion avec des mentions de couleur (en bleu pour les dispositifs inclus au 1er cycle de la mise en œuvre de la directive cadre, en rouge pour les autres).

Ainsi en résumé, il y a trois types de programmes :

- ceux qui sont bien couverts par les réseaux existants ;
- ceux couverts par des réseaux existants avec des extensions à prévoir ;
- ceux pour lesquels il n'existe pas encore de réseaux et qu'il faut constituer.

L'architecture de l'avis proposée est présentée :

- le contexte,
- la présentation du PdS,
- la déclinaison des avis par programme avec pour chacun une présentation des enjeux, les remarques du CMF et les spécificités du Golfe de Gascogne,
- un avis général sur le PdS,
- une conclusion à rédiger collectivement.

La CP adopte la forme du document.

Catherine COUTEAUX estime que ce document ne prend pas assez en compte les problématiques locales et qu'il ne fait pas assez mention des réseaux de suivi locaux notamment ceux développés par les collectivités.

Jean-Marie FROIDEFOND regrette que les travaux de surveillance effectués ces dernières années par les universités ainsi que les suivis effectués par des associations regroupant des scientifiques observant l'environnement aient été oubliés. Par ailleurs, il regrette que la segmentation des 13 programmes de mesures enlève une vision globale des problématiques de l'écosystème.

Sur ce dernier point, Eric LEVERT rappelle les premières pages du PdS qui peuvent être considérées comme une synthèse de l'ensemble des problématiques.

Laurent COURGEON rappelle que l'architecture du document a été élaborée de manière identique pour toutes les façades par la DEB en collaboration avec l'agence des aires marines protégées (AAMP) et l'Ifremer. Il reconnaît qu'il est dommage que les réseaux universitaires n'y figurent pas mais précise que les associations de bénévoles, telle que la LPO, ont été mentionnées.

Bernard LABBE regrette quant à lui que la communauté des plongeurs qui observent de près la qualité de la faune et de la flore sous marine sur le bassin d'Arcachon ou dans le pays Basque, et qui appliquent des protocoles d'observation mis en place par des réseaux scientifiques ne soient pas mis davantage à contribution.

Philippe GRAND propose que des actions de sensibilisation soient diligentées auprès de plaisanciers pour participer aux réseaux des observateurs bénévoles et souhaite la mise en place d'un lexique pour expliquer les sigles présents dans le projet d'avis sur le PdS.

Eric LEVERT suggère de remplacer les 3 premiers articles par des considérant » et commencer la numérotation des articles à partir de l'article 4. Christian GAUBERT ne voit pas d'objection à ce nouveau formalisme.

Laurent COURGEON explique que les remarques du CMF rédigées dans le projet d'avis sont une analyse simplifiée des enjeux et des commentaires des programmes et sous programmes inscrits dans le programme de surveillance

Anne-Marie THENAILLE procède à la lecture des avis concernant les 13 sous programmes.

Bernard PLISSON regrette l'absence de visibilité sur le nombre de points de contrôle selon les programmes pour connaître la densité des suivis.

Laurent COURGEON précise que des liens internet spécifiques indiqués dans le PdS permettent aux membres de la CP qui sont intéressés de rentrer dans le détail de chaque programme. Les zones ateliers sont préconisées pour des réseaux insuffisamment connus sur lesquels il faut tester

de nouveaux suivis, avec de nouveaux protocoles. C'est le cas pour les habitats benthiques au large. Ce point est repris dans l'avis général du CMF.

Les membres de la commission constatent que les conséquences des évolutions climatiques ne sont pas prises en compte dans le PdS. Il est précisé, en réponse, que la DSCMM exclut le changement climatique.¹

Sur le programme « déchets marins », Bernard PLISSON explique qu'un programme appelé « trait bleu » concernant la collecte et la caractérisation des déchets marins est actuellement développé en Charente-maritime. Il associe le Grand port maritime de la Rochelle et les collectivités territoriales. Un bureau d'étude caractérise l'origine des déchets et met au point des méthodes de recyclage et de valorisation. Anne-Marie THENAILLE propose que ce programme soit mentionné à titre d'exemple.

Concernant la remarque sur la pérennisation des programmes de l'avis général, Bernard PLISSON s'interroge sur la pertinence d'un regroupement ou d'une priorisation financière des 58 sous-programmes.

Patrick LAFARGUE s'interroge sur l'étendue des modifications sur le programme OBSMER ; ce programme est étudié au niveau national et une communication auprès des acteurs concernés en sera faite lors de sa mise en œuvre.

Une remarque spécifique sur les réseaux locaux reconnus d'intérêt national sera ajoutée à l'avis général du CMF.

L'ensemble des membres de la CP donne un avis favorable à l'avis.

Point n°2 : Stratégie de désignation de l'extension du réseau N2000 au large :

La DIRM présente l'état du dossier. Il est rappelé que le réseau Natura 2000 est un réseau de sites protégés ayant des intérêts au titre de la directive oiseaux et au titre de la directive habitat. La Commission européenne a estimé en 2008, 2009 et 2010 que le réseau français était insuffisant et qu'il convenait de le compléter.

À partir de 2009 ont été diligentées des campagnes scientifiques sur les habitats et sur les espèces. La désignation de nouvelles zones à environ 20 milles au large a été coordonnée avec le MNHN sur la base de critères scientifiques liés aux caractéristiques écologiques des milieux. La désignation finale sera faite en 2015 en tant que ZPS pour les oiseaux et ZCS pour l'habitat.

Sur les bases de données de l'Ifremer issues du système d'information halieutique, sont présentées des cartes de positions des navires de pêche communautaires. Des modélisations ont permis de faire des synthèses par flottille, par façade, par type de navire, par quartiers. A titre d'illustration, la carte montrée en séance correspond aux positions des navires de pêche aquitains (Arcachon, Pays Basque et Cap Breton) agrégés sur un an, avec une maille de 3 milles².

Patrick LAFARGUE indique qu'il faut aussi prendre en compte des traces des navires espagnols qui fréquentent aussi ces zones. A une question sur les impacts des fileyeurs et caseyeurs sur les fonds des zones ciblées, M Patrick LAFARGUE répond que la profondeur travaillée est fonction de l'espèce et de la taille du navire. La lamproie et le merlu par exemple sont recherchés sur des fonds de 130 à 180 m mais les navires de plus de 25 m peuvent poser des filets entre 300 et 400 m ou chaluter jusqu'à des fonds de 380m. L'accessibilité aux grands secteurs présentés dépend

1 Note DIRM post réunion : lors de l'Évaluation Initiale, il a déjà été acté que le changement climatique n'était pas pris en compte comme une pression anthropique. C'est au moment de l'avis sur cette évaluation initiale – en 2012 – que la question des pressions s'est posée. Une remise en question ou une interrogation de ce précepte aujourd'hui, au moment du programme de surveillance, paraît anachronique.

également de la possession des licences de pêche adéquates.

Eric LEVERT note qu'il est nécessaire de réfléchir à une échelle globale de fréquentation incluant les différents métiers ainsi que les différentes origines des navires français ou étrangers.

Laurent COURGEON présente ensuite le calendrier de la concertation. Des réunions d'information sont en cours notamment à l'attention des professionnels de la pêche. Elles se dérouleront courant octobre avec les deux comités régionaux des pêches d'Aquitaine et de Poitou-Charentes et les organisations de producteurs concernées.

Une instruction ministérielle précisera en fin d'année aux préfets maritimes les modalités de désignation des sites à l'intérieur des grands secteurs. Les propositions finales seront formulées auprès de la communauté européenne en fin de l'année 2015.

Point n°3 : Proposition de modification du règlement intérieur du CMF SA :

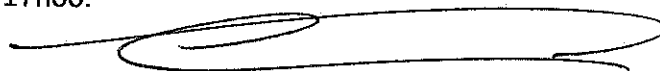
Les préfets coordonnateurs de façade ont donné leur accord de modification sur le principe. Les propositions qui seront retenues au cours de la séance ne préjugent pas de la décision finale des préfets. Les propositions de modifications sont issues d'un travail de recueil des règlements intérieurs des quatre CMF afin de connaître leur mode de fonctionnement. La ligne de conduite est de simplifier et de fluidifier au maximum le fonctionnement du CMF et de la CP. Ces propositions sont synthétisées dans un tableau présenté en séance. Elles sont toutes validées à l'exception de celle sur le quorum de la CP sur lequel les membres s'accordent pour le maintenir au 2/3 des membres.

Autres points d'information à l'ordre du jour :

Éolien en mer : Mme la Ministre de l'Ecologie a confié à M. le préfet de région Aquitaine la mission de conduire d'ici la fin de l'année une concertation des acteurs sur la détermination de zones potentielles pour le développement de l'éolien posé et flottant dans la perspective d'un 3ème appel d'offres. Deux études sont en cours : une étude socio-économique par le CEREMA, l'autre sur le potentiel de raccordement faite par RTE. Une réunion est organisée le lundi 29/09 à Paris concernant les 1^{er} résultats sur ces études. Le Préfet a désigné le CMF comme lieu de concertation.

Renouvellement des membres du CMF : à l'issue d'une période de 3 ans, les membres du CMF doivent être renouvelés. Ce renouvellement doit intervenir avant la fin de l'année, et sera acté par un arrêté inter-préfectoral.

Clôture de la séance à 17h00.



M. Christian GAUBERT
Président de la commission permanente

Liste de présence - Réunion de la commission permanente
le 26 septembre 2014 a 14h00 siège de la DIRM SA a Bordeaux

Membres au titre du conseil maritime de façade

	Nom (*)	Structure / Fonction
Collège « État et établissements publics »	M Eric LEVERT	Direction inter-régionale de la mer Sud Atlantique (DIRM SA)
Collège des « collectivités territoriales et de leurs groupements »	M. Christian GAUBERT	Vice Président du Conseil général de la Gironde, président
Collège « activités professionnelles et entreprises »	M Gérard VIAUD	Comité régional conchylicole Poitou Charentes(CRC)
	M. Patrick LAFARGUE	Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins d' Aquitaine(CRPMEM)
	M. Bernard PLISSON	Grand port maritime de la Rochelle(GPMLR)
Collège « des usagers de la mer et du littoral et des associations de protection de l'environnement littoral ou marin »	M Jean-Marie FROIDEFOND	Fédération des Sociétés pour l'Étude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (SEPANSO)
	M. Bernard LABBE	Fédération française d'étude et de sports sous marins (FFEESM)
	M. Philippe GRAND	Union nationale des navigateurs Poitou Charentes-(UNAN PC)
	M. Jean MAZODIER	Coordination environnement bassin d'Arcachon(CEBA)
- Membres presents 9 (Quorum : 10/15)		

Excusés

	Nom (*)	Structure / Fonction	Titulaire/Suppleant
Collège des « collectivités territoriales et de leurs groupements »	- M Jean Pierre TALLIEU	Conseil général de la Charente-Maritime	Titulaire
	-Mme Christine ARAGON	Conseil général des Pyrénées Atlantiques	Titulaire
	- M. Renaud LAGRAVE Conseil Régional Aquitaine	Conseil Régional Aquitaine	Titulaire
	-M Benoît BITEAU	Conseil régional de Poitou-Charentes	
Collège « activités professionnelles et entreprises »	- M. Michel PERROT	Union nationale des industries des carrières et matériaux (UNICEM)	Titulaire
	-Mme Sandra CLAEYS	Fédération des industries nautiques (FIN)	
	-M. Philippe RENIER	Grand port maritime de Bordeaux	Titulaire
Collège "des salariés des entreprises"	-M. Eric BLANC	Union Nationale des Syndicats Autonomes (UNSA)	Titulaire
	M. Nicolas MAYER	Confédération Générale du Travail (CGT)	Titulaire
	-M. François JANVIER	Confédération Française de l'Encadrement - Confédération Générale des Cadres (CFE-CGC)	Suppleant
Collège "des usagers de la mer et association protection"	-Mme. Chistina BARREAU	SURFRIDER	Titulaire

Autres presence

Nom (*)	Structure / Fonction
Catherine COUTEAUX	Directrice de l'économie et de l'emploi CG33 -Adjointe de M GAUBERT.
Anne GUCHAN	Conseil Régional Aquitaine- Adjointe de M DAVERAT Michel.
Guillaume PAQUIGNON	Agence des aires marines protégées.
Laurent COURGEON	Chef de la MCPPML
Anne Marie THENAILLE	Adjointe au chef de la MCPPML
Fabienne DARNIS	Chargée de communication MCPPML